

Avis de confirmation d'exercice d'évacuation

Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance :

Article 90

« La responsable doit prévoir des procédures d'évacuation en cas d'urgence. Elle doit organiser des exercices à cet effet chaque fois qu'elle reçoit un nouvel enfant ou au moins 1 fois par 6 mois. »

Enfants présents lors de l'exercice :

P.S : Pensez à informer vos employés (assistante, remplaçante) de votre procédure d'évacuation et de l'endroit où vous rangez votre trousse de premiers soins.

Par la présente,

Je _____ domiciliée au _____,
confirme avoir effectué un exercice d'évacuation le _____.

Signature de la responsable

Date